
Présidence : Pologne**SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL PERMANENT
(1386^e séance plénière)**

1. Date : mercredi 24 août 2022 (dans la Ratsaal et par visioconférence)

Ouverture : 10 heures

Clôture : 11 h 40

2. Président : Ambassadeur M. Czapliński

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a souhaité la bienvenue à la nouvelle Représentante permanente de la Suède auprès de l'OSCE, S. E. l'Ambassadrice Anna Olsson Vrang.

Président, Fédération de Russie (PC.DEL/1192/22 OSCE+)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **AGRESSION COMMISE PAR LA FÉDÉRATION DE RUSSIE CONTRE L'UKRAINE : SIX MOIS DE SOUFFRANCES HUMAINES ET ATTAQUE SANS SCRUPULES CONTRE LES FONDEMENTS DE L'OSCE**

Président, Ukraine, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1190/22), République tchèque-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine et la Géorgie, pays candidats potentiels ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, ainsi que l'Andorre, Monaco et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1195/22), Türkiye (PC.DEL/1193/22 OSCE+), Royaume-Uni, Norvège (PC.DEL/1191/22), Suisse, Géorgie (PC.DEL/1196/22 OSCE+), Canada

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Huit ans et six mois de souffrances et de dévastations dans le Donbass et en Ukraine imputables aux politiques néocoloniales agressives de l'alliance occidentale dans l'espace de l'OSCE : Fédération de Russie (PC.DEL/1194/22), Président, Directeur du Bureau de la Secrétaire générale

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Jeudi 1^{er} septembre 2022, à 10 heures, Neuer Saal et par visioconférence